REPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 12 MARS 1978

1re CIRCONSCRIPTION DU RHONE

VOTEZ... ZAMBARDI

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le vacarme de cette campagne électorale, j'ai pensé qu'il était souhaitable que certaines vérités soit dites.

C'est l'objet de ma candidature. Petit-fils et fils d'émigrés, né à Lyon 2e, je connais bien la 1re Circonscription ou mon grand-père vécut dès le début du siècle.

Je suis le seul à pouvoir revendiquer trois générations de Gerlandais. Le fait a son importance.

Chacun, en effet, vous parle de grands problèmes nationaux qu'il serait à même de pouvoir régler si **son PARTI** — c'est le grand thème — obtient la majorité des sièges.
Indépendant des partis, j'ai pour ma part toujours pensé que la gestion de la chose publique était la plus noble occupation qu'un homme puisse souhaiter.

Depuis 15 ans, à mon niveau, je m'y suis employé bénévolement. D'une façon concrète dans mon quartier et partout où mes responsabilités militantes et journalistiques m'ont conduit.

Je jouerai donc dans cette élection le rôle de CANDIDE, en pensant qu'avant de régler ou tenter de régler les grands problèmes, il serait souhaitable de commencer par balayer devant sa porte.

Qu'en est-il de notre Circonscription et des candidats des quatre grands partis qui sollicitent vos suffrages ?

Aucun d'eux, à ce jour, et ceci malgré la séance publique du Conseil municipal de LYON (voir bulletin municipal officiel du 16 octobre 1977) n'a porté plainte contre la Société INDO qui a utilisé en FAUX les arrêtés du Maire de LYON et obtenu l'expulsion d'un vieillard de 77 ans mutilé du travail.

Ce scandale ne se passe **pas ailleurs.** Il a lieu dans le plus grand silence dans notre Circonscription (voir articles du PROGRES des 14 et 15 juillet 1977).

Pour le justiciable, il faut le savoir, il lui en coûte 500.000 A.F. pour se pourvoir en Cassation. Et ceci pour obtenir la remise en cause d'un procès jugé sur des faux et sur leur usage au détriment des lois FRANÇAISES.

Il y a plus. La nouvelle propriétaire a signé l'acte d'achat (par devant Me Jacques PERMEZEL et Me André PINÇON, notaire, le 26 septembre 1976) en bénéficiant des avantages fiscaux liés au maintien (article 710 du C.G.I.) pendant trois ans minimum des locaux à usage d'habitations. Elle a donc, sur le dos de la collectivité, bénéficié d'une décote de 1.302.600 A.F.

Monsieur CAILLE a été informé de ce fait par lettre recommandée avec accusé de réception. Nous attendons toujours qu'il porte plainte.

Monsieur VASQUEZ, adjoint au Maire de Lyon pour le 7ᵉ arrondissement, n'a toujours pas porté plainte pour interprétation abusive des décrets du Maire, non plus que pour bris sur la voie publique sans autorisation écrite et signée du Maire de Lyon.

Doit-on considérer qu'en FRANCE, aujourd'hui — les déclarations présidentielles le démentent pourtant — les faussaires et les casseurs, s'ils portent des cols blancs, ne peuvent être inquiétés parce qu'ils se situent au-dessus des lois ?

C'est à vous de décider. C'est pourquoi je suis candidat. En effet, s'il appartient aujourd'hui au simple particulier de veiller au respect de la loi, pourquoi donc ne serait-il pas DEPUTE ?

Je suis aussi le candidat des minorités culturelles. Je pense que chaque Français a droit à sa culture d'origine. Je me situe résolument et sans ambiguité pour l'autonomie régionale, qu'elle soit Bretonne, Alsacienne, Catalane ou Corse. Je pense que toutes les ethnies composant ce grand pays qu'est la FRANCE enrichiraient la communauté nationale toute entière en pratiquant dès la naissance et leur langue maternelle et le français, ciment de l'Unité nationale.

Je suis le candidat des Franco-Italiens (100.000 naturalisations tous les 10 ans). Les problèmes de notre immigration sont paradoxalement inconnus ou négligés par les grands partis. Il faut en effet savoir que, chaque année, les subventions versées par la Communauté Européenne pour la production d'huile d'olives (350 lires par litre) sont détournées de leurs légitimes destinataires que sont les Franco-Italiens légitimement propriétaires. Détournés donc de la FRANCE. Il faut savoir que non content de ce détournement de fonds il est de pratique courante de se voir interdire l'accès même de la propriété paternelle. Dans l'indifférence, sinon la complicité générale. Cette situation ne peut pas durer. Le **RESPECT** de la propriété française à l'extérieur doit être assuré. Je prends l'engagement d'y veiller.

Je suis contre l'expulsion arbitraire de ressortissants italiens vivant depuis 20 ans en France. L'expulsion ne règle rien et aggrave la situation de familles.

J'exige, au nom des Italiens immigrés en FRANCE, que les pouvoirs publics italiens à l'étranger démocratisent, comme la conférence nationale de l'immigration l'a décidé, les élections au sein du Comité Consulaire de coordination. Après 2 ans, le suffrage universel n'est toujours pas en vigueur. Le népotisme fait encore régner sa loi.

Enfin, je suis désintéressé. Les copropriétaires du 35 avenue J.-F.-Raclet le savent bien. Je m'engage, par la présente, à reverser la moitié de mes indemnités parlementaires à toutes les associations démocratiques de la 1ʳᵉ circonscription.

Servir Marianne serait pour moi un insigne honneur, et je trouve particulièrement offensant pour ma propre dignité que dans un pays en crise un élu du peuple puisse jouir, chaque mois, d'une indemnité (non imposable) de 1.300.000 A.F.

Suppléant
ZAMBARDI Daniel

Vu le candidat,
Marc ZAMBARDI.

Imp. rhône offset